

**APPEL DE PROPOSITIONS
pour une recherche portant sur**

**L'évaluation du
Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans
« Le plaisir d'apprendre : j'embarque quand ça me ressemble »**

avec

**le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture**

À SOULIGNER

Type de programme :	projet
Dégagement :	un dégagement autorisé
Durée :	2 ans
Montant total :	244 900 \$
Lettre d'intention :	mercredi 5 novembre 2008 à 16 h
Demande de financement :	mercredi 18 février 2009 à 16 h

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	p. 3
Besoins de recherche	p. 5
Conditions du concours et de la subvention	p. 6
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Procédures d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 8
Date du concours et période de la subvention	p. 9
Renseignements	p. 9
Annexe 1 Dépenses admissibles	p. 10
Annexe 2 Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 11
Annexe 3 Informations disponibles provenant de l'évaluation du premier volet de la mise en œuvre	p. 12
Annexe 4 Éventail de questions	p. 13

La communauté scientifique¹ est invitée à répondre à cet appel de propositions dont l'**objectif** est de réaliser l'évaluation du *Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans « Le plaisir d'apprendre : j'embarque quand ça me ressemble »*². Ce programme vise à permettre aux divers jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans ciblés par le programme d'obtenir un premier diplôme du secondaire (DEP, DES) afin qu'ils puissent poursuivre leurs études ou entreprendre une démarche pour s'intégrer de façon stable à la collectivité et au marché du travail. Défini ici comme **objet** d'étude, ce programme fait appel à une approche écosystémique. Les quatre systèmes mis en interrelation sont : le jeune adulte, sa famille, son environnement éducatif (sa classe et son centre), sa communauté. En réponse aux **besoins** exprimés par les partenaires de cette Action concertée, le projet de recherche retenu devra apporter des réponses à divers éléments des composantes de l'évaluation du programme que sont : la nature des pratiques, des activités ou des services mis en place, la pertinence, l'efficacité et les effets du programme en regard de chacun des quatre systèmes qui le définissent.

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

² La description du programme est disponible à l'adresse internet suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/DFGA/politique/16-24/index.html>

CONTEXTE

Selon les données du MELS, dans l'ensemble des commissions scolaires, le taux de jeunes qui quittent l'école secondaire sans avoir obtenu un diplôme est passé de **27 %** en 2001³ à **29 %** en 2006-2007. Bien que ce taux soit passé de **37 %** à **35 %** pour la même période en milieux défavorisés, c'est encore dans ces milieux que l'on observe le taux de décrochage le plus élevé. Ce qui complexifie la situation, c'est que plus du quart des jeunes non diplômés qui sont retournés aux études, en formation générale des adultes (FGA) ou en formation professionnelle (FP), quittent la formation sans avoir obtenu un premier diplôme. Plusieurs de ces jeunes ne peuvent donner suite à leur projet de formation à cause de contraintes familiales, professionnelles ou économiques, aspects que le programme doit prendre en considération. Or, l'absence de diplôme constitue pour les jeunes adultes un obstacle important à leur intégration sociale et professionnelle. Elle peut contribuer, dans bien des cas, à la dépendance économique, à l'exclusion sociale et à la pauvreté.

Quelques précisions sur la population cible

L'analyse des données du recensement de 2001 a permis d'estimer qu'environ **54 %** des 16-24 ans visés par ce programme étaient joints par la formation professionnelle ou la formation générale des adultes. Parmi les élèves qui sortent de la formation générale des adultes, du 2e cycle du secondaire (DES02), avant l'âge de 20 ans, 61 % ont un diplôme du secondaire en 2005-2006. Cela veut donc dire que **39 %** des élèves qui quittent la FGA -DES02 le font sans diplôme. Ils décrochent donc aussi de la formation générale des adultes après avoir d'abord interrompu ou laissé leurs études chez les jeunes⁴. Parmi les élèves qui sortent de la formation professionnelle, 61,5 % en sortent avec un diplôme en 2004-2005. Parmi les sortants avant l'âge de 20 ans, qui en plus n'ont pas obtenu auparavant un DES en formation générale, cette proportion atteint 76 %. Par conséquent, **24 %** des sortants de la formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans et sans diplôme général antérieur, décrochent de la formation professionnelle après avoir d'abord interrompu ou laissé leurs études chez les jeunes⁵.

Issu d'une volonté du milieu d'intervenir auprès de cette clientèle, le programme d'aide pour favoriser le retour en formation, intitulé, « *Le plaisir d'apprendre : j'embarque quand ça me ressemble* »⁶, s'adresse aux jeunes de 16-24 ans décrocheurs scolaires ou faiblement scolarisés qui ne détiennent pas de diplôme du secondaire et qui sont non rejoints par les commissions scolaires ou qui, lorsqu'ils l'ont été, décrochent de nouveau. Il vise à favoriser le retour en formation de ces jeunes par l'offre de services de formation et d'accompagnement adaptés à leur situation pour leur permettre d'obtenir un premier diplôme du secondaire (DEP, DES). Par la suite, ce diplôme devrait leur permettre soit de poursuivre leurs études ou encore d'entreprendre une démarche pour s'intégrer de façon stable à la collectivité et au marché de l'emploi. Les services sont mis en place grâce à un partenariat au sein des commissions scolaires d'abord, puis avec le concours de partenaires locaux tels les centres locaux d'emploi, les ressources communautaires dans le domaine de la formation des jeunes adultes, les centres jeunesse, les centres locaux de services communautaires, les Carrefours jeunesse-emploi, les centres à la petite enfance, les entreprises, etc.

Sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ce programme est mis en œuvre en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Secrétariat à la jeunesse. Découlant de la Politique gouvernementale et du *Plan d'action de la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue*⁷, ce programme figure également au nombre des mesures prévues

³ L'année du recensement de 2001 est utilisée comme année de référence.

⁴ MELS, Indicateurs de l'Éducation 2008, tableau 3.1, page 75.

⁵ MELS, Indicateurs de l'Éducation 2008, tableau 3.2, page 77, données non publiées mais connues.

⁶ Tous les documents en lien avec ce programme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/DFGA/politique/16-24/index.html>

⁷ http://www.mels.gouv.qc.ca/REFORME/formation_con/annexe2.htm

au *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*⁸. De plus, dans les préoccupations identifiées par la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009⁹ il est convenu de se préoccuper des jeunes de 16 à 24 ans qui sont faiblement scolarisés et sans diplôme tout en proposant le choix stratégique de mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.

Les orientations du programme se fondent sur une approche écosystémique favorisant une synergie entre les quatre systèmes qui sont susceptibles d'agir sur la situation du jeune : le jeune adulte, sa famille, son environnement éducatif (sa classe et son centre de formation), sa communauté. Outre l'interrelation entre ces systèmes, le programme s'appuie sur des facteurs de protection¹⁰ (par système) favorisant l'obtention d'un diplôme. Les partenaires engagés dans le programme sont conviés à déterminer, pour chacun des systèmes qui peut avoir une influence sur les jeunes adultes, les facteurs de protection prioritaires sur lesquels agir. Ils doivent aussi convenir des moyens à mettre en œuvre pour chacun, en lien avec ces facteurs.

Plus spécifiquement, le programme (tel qu'inscrit dans le libellé original) devrait permettre de :

- soutenir les jeunes adultes dans leurs parcours et réussite scolaires de manière à assurer leur participation active à une formation, la continuité de celle-ci et leur obtention d'un diplôme du secondaire (DEP, DES) ;
- adapter l'offre de services en formation générale des adultes et en formation professionnelle de même que les services d'accompagnement destinés aux divers jeunes adultes visés, de manière à assurer leur participation active et leur maintien en formation et l'obtention d'un premier diplôme du secondaire (DEP, DES) ;
- favoriser la mobilisation et le partenariat entre les organismes de la communauté de même que l'adaptation et la continuité de leurs services de manière à assurer la participation active et le maintien des jeunes visés en formation et l'obtention d'un premier diplôme du secondaire (DEP, DES).

En 2004-2005, la mise en œuvre du programme a débuté dans 20 commissions scolaires de 17 régions du Québec dont une commission scolaire anglophone. Des mécanismes de concertation ont été mis en place au sein des commissions scolaires et des équipes locales de partenaires ont été constituées. Ces équipes ont réalisé un portrait de situation des jeunes, l'ont analysé et, à la lumière des résultats, ont élaboré un plan d'action qui a été déposé en 2005-2006. Ces plans d'action ont été révisés en 2006-2007 et 2007-2008. La réalisation des activités prévues aux plans d'action a fait l'objet d'un suivi par le moyen de fiches d'évaluation transmises annuellement.

Depuis le début de l'année 2008-2009, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010-2011, le programme se poursuit dans cinq commissions scolaires. Dans ce contexte, il apparaît d'autant plus pertinent d'aller explorer l'originalité de ce programme et de cerner des pratiques ou des activités qui apparaissent plus porteuses pour favoriser le retour en formation et l'obtention d'un premier diplôme d'études secondaires chez les jeunes de 16 à 24 ans. Ces pratiques et activités pourraient, le cas échéant, être intégrées à d'autres interventions destinées à cette population.

L'évaluation du programme est sous la responsabilité du MELS et du MESS et comprend quatre composantes : 1) la mise en œuvre, 2) la pertinence, 3) l'efficacité et 4) les effets. L'évaluation de la mise en œuvre a été subdivisée en deux volets. Un premier volet est déjà complété et a permis de documenter le processus et les actions entourant la mobilisation des différents partenaires, l'élaboration des portraits de la situation et l'élaboration des plans d'action des équipes locales¹¹. Le second volet, confié à la communauté scientifique par le biais de cet appel de

⁸ <http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/plan.asp>

⁹ <http://www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/index.htm>

¹⁰ Une description de ces facteurs de protection et des résultats de recherche est proposée sur le document en ligne <http://www.mels.gouv.qc.ca/DFGA/politique/16-24/facteurs/facteurs.html>.

¹¹ Un rapport d'étape portant sur l'évaluation du premier volet de la mise en œuvre du Programme est disponible sur demande auprès de nicole.lefebvre@mels.gouv.qc.ca. Le type d'informations qu'on y retrouve est présenté à l'annexe 3.

propositions, devrait documenter la mise en œuvre des activités contenues dans les plans d'action des cinq commissions scolaires retenues et, par le fait même, la mise en place des services favorisant le retour en formation des jeunes faiblement scolarisés.

BESOINS DE RECHERCHE

Les chercheurs sont sollicités pour faire une recherche évaluative qui tient compte du caractère écosystémique du *Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans* intitulé, « *Le plaisir d'apprendre : j'embarque quand ça me ressemble* ». De façon plus précise, ce Programme mise sur la prise en compte des différents systèmes que sont : le jeune adulte, sa famille, l'environnement éducatif (classe et centre) et la communauté. Il mise aussi sur les facteurs de protection identifiés pour chacun des systèmes.

Dans la proposition de recherche, **TOUTES** ces composantes doivent être prises en considération : le portrait des pratiques, des activités ou des services mis en place, la pertinence, l'efficacité et les effets du programme auprès des jeunes adultes, de leur famille, de l'environnement éducatif (classe et centre) et de la communauté. Afin de faciliter la compréhension des préoccupations des initiateurs du programme relatives à ces composantes, une série de questions est proposée pour chacune des composantes, à l'annexe 4 du présent document.

Le portrait des pratiques, des activités et des services favorisant le retour et le maintien en formation des jeunes faiblement scolarisés

Cette première composante d'évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation de la mise en œuvre du programme. Avant, d'aborder les autres aspects de l'évaluation, une connaissance plus approfondie de la nature des pratiques, des activités et des services mis en place dans les cinq commissions scolaires participantes est un pré-requis.

La pertinence du programme

L'enjeu de l'évaluation de la pertinence est d'établir le lien entre les services de formation et d'accompagnement adaptés mis en place et les besoins des jeunes adultes constituant la clientèle visée. Il consiste également à s'assurer que les pratiques et les activités de ce programme s'inscrivent dans un continuum et une complémentarité de services destinés à ces jeunes.

L'efficacité du programme

Cette composante de l'évaluation consiste à vérifier et à mesurer l'atteinte des objectifs du programme.

Les effets du programme

Cette composante de l'évaluation consiste à identifier et analyser les effets du programme sur les jeunes, la famille, l'environnement éducatif (classe et centre) et la communauté.

Les chercheurs doivent prendre en considération les cinq commissions scolaires participantes à ce programme et expliquer, dans la lettre d'intention et la demande de financement, comment ils comptent y parvenir. L'équipe de recherche devrait être multidisciplinaire ou, à tout le moins, démontrer qu'elle a tous les éléments pour répondre aux besoins identifiés dans cet appel de propositions. Toutefois, elle devra compter au moins un membre possédant une expertise en évaluation de programmes. Dans la démarche de recherche, les chercheurs devront avoir une préoccupation pour l'analyse différenciée selon le sexe. Le dégageant d'une tâche d'enseignement pour la durée du projet est autorisé.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

- Dans le cadre de ce concours, **UN SEUL PROJET** sera financé. Celui-ci aura une durée maximale de **2 ans** et devrait commencer le **1^{er} mai 2009**.
- Un **rapport d'étape** devra être remis à la mi-parcours, soit au plus tard le **30 juin 2010**. Il devra faire état des résultats préliminaires de l'étape d'évaluation de la mise en œuvre et de la pertinence. Sa forme et son contenu définitifs seront discutés lors des rencontres de suivi.
- **Le rapport final** devra être déposé au plus tard le **31 juillet 2011**.
- Le montant maximal prévu pour la subvention est de **244 900 \$**. Cette somme devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche (voir dépenses admissibles en annexe).
- En conformité avec les règles générales du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande à titre de chercheur principal.
- Ce concours s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges. De plus, pour ce concours, les chercheurs d'établissement (CE) sont admissibles à titre de responsable.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSC dans son programme des Actions concertées disponible à l'adresse électronique suivante : (<http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/subventions/actions-concertees.pdf>) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles¹², au respect de la propriété intellectuelle¹³, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le programme des Actions concertées.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement ou de bourses sont inscrites dans le document *Programme Actions concertées* disponible à l'adresse électronique identifiée au point précédent. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre des Actions concertées, les personnes qui reçoivent un financement **doivent obligatoirement** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. Elles regroupent les chercheurs financés, les partenaires de l'action concertée et un ou des membres du FQRSC. Ces rencontres sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution de leurs travaux et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les membres de l'équipe qui sera financée dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées. À cet effet, un gabarit de rapport final sera rendu disponible aux bénéficiaires de subventions, ultérieurement.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée dans le cadre du *programme des Actions concertées*, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale, en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

¹² Voir Annexe 1

¹³ Voir Annexe 2

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : <http://www.fqrsc.gouv.qc.ca>. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal (volet projet de recherche) est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Internet du FQRSC. La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, prière de se référer aux règles du programme Actions concertées (<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/subventions/actions-concertees.pdf>). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. 	5 points

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique Demande d'aide financière au programme des Actions concertées, dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : www.fqrsc.gouv.qc.ca. L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique de la demande de financement proposée	<ul style="list-style-type: none"> Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 points) ; Pertinence et adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie (15 points) ; Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 points) ; 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.

	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 points); • Précision et réalisme de l'échéancier et des prévisions budgétaires. 	
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 points) ; • Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 points). 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ET prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 points) ; • Démonstration de l'efficacité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 points); • Qualité et degré d'implication des milieux partenaires (5 points) ; • Importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 points). 	20 points
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche 	10 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse¹⁴ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qui sont du Québec, du Canada ou de l'étranger sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, des demandes qu'il recommande pour financement.

¹⁴ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

DATES DU CONCOURS ET PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 5 NOVEMBRE 2008** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 15 décembre 2008.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 18 FÉVRIER 2009** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 27 avril 2009.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme des actions concertées
Concours : Évaluation du Programme formation 16-24 ans
140, Grande Allée Est, bureau 470, Québec (Québec) G1R 5M8

Pour information sur ce concours communiquez avec :

Nathalie Roy
Chargée de programmes
Programme des Actions concertées
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138
Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour des questions ou problèmes d'ordre technique, communiquez avec :

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou (pour l'extérieur de la région de Québec) 1-866-621-7084
Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 - Dépenses admissibles

Volet : Projet de recherche et synthèse des connaissances (dégagement admissible: responsable du projet, chercheur universitaire et chercheur de collège)

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1re année*		2e année*	
	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**				
- Étudiants de 1 ^{er} cycle				
- Étudiants de 2 ^e cycle				
- Étudiants de 3 ^e cycle				
- Stagiaires de recherche postdoctorale				
- Professionnels de recherche				
- Techniciens de recherche				
- Personnel administratif				
Honoraires professionnels				
- Consultants				
Frais de déplacement et de séjour				
Matériel et fournitures de recherche				
Frais de transport de matériel et d'équipements				
Frais de location de locaux et d'équipements				
Frais de télécommunication				
Fournitures informatiques et achat de banques de données				
Frais de production, d'édition ou de reprographie				
Frais de traduction				
Achat d'équipement				
TOTAL : DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT				

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

ANNEXE 2

Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et le partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le Rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le Rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.

ANNEXE 3

Information disponible provenant de l'évaluation du premier volet de la mise en oeuvre¹⁵

<p>Les ressources associées à la mise en oeuvre du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication des acteurs dans la mise en oeuvre du programme • Mesures d'appui utilisées (soutien et outils) • Ressources financières versées aux commissions scolaires 	<p>La constitution des équipes locales de partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des partenaires • Composition des équipes locales • Satisfaction des membres des équipes locales à l'égard de leur participation
<p>La mise en place des comités de concertation interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • État de la concertation avant la mise en place du comité • Mobilisation des membres • Perception de la pertinence du programme • Mandat confié au comité de concertation interne • Modalités de fonctionnement du comité • Portraits de l'offre de services aux 16-24 ans • Contribution des comités de concertation interne 	<p>L'élaboration du portrait de la situation du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche utilisée pour réaliser les portraits de la situation • Principaux constats issus des portraits de la situation • Pertinence d'élaborer un portrait de la situation • Obstacles rencontrés
<p>L'élaboration des plans d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche utilisée pour réaliser les plans d'action • Conditions qui ont facilité l'élaboration des plans d'action 	<p>L'aperçu des plans d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature des moyens d'intervention • Responsables des moyens d'intervention • Autre information contenue dans les plans d'action • Satisfaction des principaux acteurs vis-à-vis le plan d'action • Retombées anticipées du plan d'action • Retombées anticipées du plan d'action sur les organisations
<p>Les ententes de partenariat et le suivi de la mise en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entente de partenariat • Suivi de la mise en oeuvre des plans d'action 	

¹⁵ Cette information a été collectée dans le cadre d'une approche globale, c'est-à-dire auprès de l'ensemble des sites impliqués dans le programme.

ANNEXE 4

Éventail de questions que se posent les partenaires en lien avec les différents aspects qui font l'objet de l'évaluation.

Les questions proposées le sont à titre d'exemple. Elles peuvent être priorisées ou complétées par les chercheurs selon la connaissance plus fine que ceux-ci ont de l'évaluation de ce type de programme.

Le portrait des pratiques, des activités et des services favorisant le retour et le maintien en formation des jeunes faiblement scolarisés

- Quelles sont les nouvelles pratiques ou activités qui ont été mises en œuvre sur les territoires de commissions scolaires? En quoi elles se distinguent des pratiques ou de l'offre de services antérieure ?
- Quel est l'apport des partenaires internes (commission scolaire) dans la mise en œuvre des plans d'action ou des activités ?
- Quel est l'apport des partenaires externes dans la mise en œuvre des plans d'action ou des activités ?
- Dans quelle mesure les liens partenariaux internes et externes développés dans le cadre du programme se maintiennent-ils ?
- Quels sont les mécanismes mis en place pour assurer le recrutement des participants ?
- Quels sont les mécanismes de suivi des participants ?
- Comment se fait le suivi des activités prévues aux plans d'action ?
- Est-ce que la mise en œuvre du programme se réalise dans une approche écosystémique ?
- Quels sont les éléments qui y ont fait obstacle?
- Quelles sont les améliorations souhaitables, notamment au plan des processus de mise en œuvre?

La pertinence du programme

- Dans quelle mesure la clientèle rejointe correspond à celle qui était visée ?
- Dans quelle mesure les services et les activités offertes dans le cadre du programme permettent-ils de répondre aux besoins des jeunes adultes de 16 à 24 ans sans diplôme ?
- Dans quelle mesure les services offerts sont-ils compatibles et complémentaires avec ceux offerts dans le cadre d'autres programmes destinés aux jeunes de 16 à 24 ans faiblement scolarisés ?
- Quelle valeur ajoutée ce programme a-t-il dans l'ensemble des actions mises en place pour favoriser le retour en formation des jeunes faiblement scolarisés ?

L'efficacité du programme

- L'approche proposée dans le programme est-elle adéquate pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans ?
- Dans quelle mesure le programme favorise-t-il l'obtention d'un premier diplôme d'études secondaires (DES, DEP) ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il suscité la poursuite des études ou permis d'entreprendre une démarche d'intégration en emploi à la suite de la participation ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il permis aux jeunes de s'intégrer à la collectivité et au marché du travail ?
- Les commissions scolaires et les organismes de la communauté ont-ils adapté leur offre de services en formation de même que les services d'accompagnement destinés aux jeunes adultes faiblement scolarisés de façon à favoriser l'obtention d'un premier diplôme d'études secondaires (DEP, DES) ?
- Parmi l'ensemble des pratiques mises en place par les acteurs, lesquelles contribuent le plus à l'atteinte des objectifs du programme ?

- Quels sont les éléments de l'approche écosystémique proposée dans ce programme qui contribuent le plus à l'atteinte des objectifs du programme ?

Les effets du programme

Effets sur les jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans

- Dans quelle mesure le programme a-t-il favorisé la progression dans le cheminement scolaire des jeunes faiblement scolarisés ?
- Le programme a-t-il favorisé le maintien en formation des jeunes ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il permis une augmentation de la proportion de jeunes faiblement scolarisés rejoints par les commissions scolaires sur les territoires ciblés ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il permis de prévenir l'entrée à l'aide sociale ?

Effets sur la famille

- Dans quelle mesure le programme a-t-il favorisé le soutien et l'encadrement offerts par les familles dans le parcours académique des jeunes adultes faiblement scolarisés ?

Effets sur l'environnement éducatif

- Est-ce que le programme a permis la transformation des pratiques dans les classes et les centres de formation ? Ces pratiques sont-elles susceptibles de se maintenir et à quelles conditions ?
- Est-ce que le programme a contribué à la transformation des pratiques partenariales au sein des commissions scolaires ?

Effets dans la communauté

- Dans quelle mesure le programme, et notamment l'approche écosystémique qu'il préconise, a-t-il favorisé la mobilisation et le partenariat dans la communauté en vue de favoriser la formation de base des jeunes adultes ?
- Dans quelle mesure l'approche proposée pour l'établissement de réseaux de réciprocité entre les organismes de la communauté a-t-il favorisé l'adaptation des services offerts aux jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans faiblement scolarisés ? Ces adaptations sont-elles susceptibles de se maintenir ?
- Dans quelle mesure le programme et de manière plus particulière l'approche systémique proposée ont-ils permis la transformation des pratiques des organismes à l'égard de cette clientèle ? Ces pratiques sont-elles susceptibles de se maintenir ?